

RAPPORT ANNUEL

MAM GLOBAL PROPERTY

Code LEI: 969500X7NB0VRHU7PI43

30 décembre 2022

Société de gestion : Meeschaert Asset Management Siège social : Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine • 75755 Paris Cedex 15 Dépositaire : CACEIS Bank

Publication des prix d'émissions et de rachats : tenue à disposition des porteurs de parts chez la société de gestion



SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION

COMPTES ANNUELS	19
Déontologie	15
Politique d'investissement	11
Orientation des placements	2

Bilan Actif

Bilan Passif

Hors Bilan

Compte de résultat

COMPTES ANNUELS - ANNEXES

Règles et méthodes comptables

Evolution de l'actif net

Complément d'information 1

Complément d'information 2

Ventilation par nature des créances et dettes

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors bilan

Ventilation des postes d'actif, de passif et de hors bilan par maturité résiduelle

Ventilation des postes d'actif, de passif et de hors bilan par devise de cotation

Affectation des sommes distribuables

Résultats et autres éléments

Inventaire



RAPPORT DE GESTION

1. Orientation des placements

OPC d'OPC

Jusqu'à 10 % de l'actif net.

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion est d'obtenir une performance, nette de frais, supérieure à l'indice composite composé de 50% de l'indice FTSE EPRA/NAREIT Eurozone Total Return EUR (dividendes nets réinvestis) et de 50% de l'indice FTSE EPRA/NAREIT North America Index Net TRI EUR (dividendes nets réinvestis), sur la durée de placement recommandée de 5 ans.

INDICATEUR DE REFERENCE

L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer la performance de son investissement est l'indice composite composé à 50% de l'indice FTSE EPRA/NAREIT Eurozone Total Return EUR (Code Bloomberg : NEPEU) et de 50% de l'indice FTSE EPRA/NAREIT North America Index Net TRI EUR (Code Bloomberg : TRGNAE).

Les indices FTSE EPRA/NAREIT Eurozone Index et FTSE EPRA Nareit North America Index sont des indices de la gamme d'indices EPRA/NAREIT Global Real Estate Index Series. Ces indices sont calculés par la société FTSE Russell.

- L'indice FTSE EPRA/NAREIT Eurozone Index est composé des principales capitalisations boursières du secteur de l'immobilier de la zone Euro. L'indice est libellé en euros et sa performance est calculée dividendes nets réinvesti
- L'indice FTSE EPRA Nareit North America Index est composé des principales capitalisations boursières liquides du secteur de l'immobilier en Amérique du Nord. L'indice est libellé en euros et sa performance est calculée dividendes nets réinvestis

L'administrateur de ces indices « FTSE International limited » est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA. Cet indice est disponible sur le site : https://www.ftserussell.com

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 (appelé également "BMR") du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, MEESCHAERT AM dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de ces indices.

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que la composition du portefeuille peut s'éloigner de celle de son indice de référence. Il permet à l'investisseur d'apprécier le profil de risque du Fonds. La performance et la composition du portefeuille du Fonds pourront s'éloigner sensiblement de celle de son indicateur de référence.



STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Stratégies utilisées

Le fonds est investi de 75 % minimum à 100% maximum de son actif net, en actions de sociétés cotées du secteur immobilier et de foncières cotées, de toutes zones géographiques et notamment en zone Euro et en Amérique du Nord avec une limite de 30% maximum de l'actif net pour les pays émergents. Ces sociétés ont des revenus provenant majoritairement de la détention, la gestion et/ou du développement d'actifs immobiliers.

Afin de pouvoir réaliser l'objectif de gestion, la stratégie d'investissement repose sur une gestion active et discrétionnaire. Le gérant visera, sans que ce soit une contrainte, une allocation cible du portefeuille action de 50% sur la zone EURO et 50% sur la zone Amérique du Nord (hors pays émergents le cas échéant). Aucune corrélation n'est à rechercher avec l'indice de référence : la composition du portefeuille ne suit pas celle de l'indice et la performance du Fonds peut s'éloigner durablement de cette référence.

La politique de gestion combine une approche « top down » visant à identifier les zones géographique et sous-secteurs immobiliers jugées à fort potentiel et une approche « bottom-up » basée sur l'analyse fondamentale des sociétés immobilières et des foncières cotées.

La sélection des titres intègre de façon systématique la prise en compte des critères liés à l'Environnement, au Social et à la qualité de la Gouvernance (« critères ESG »).

La stratégie d'investissement du FCP MAM Global Property repose sur l'analyse extra financière et financière.

A. Analyse extra-financière

L'analyse extra-financière est menée en amont de l'analyse financière sur la sélection de valeurs éligibles pour le fonds et s'appuie sur la recherche ESG approfondie de Sustainalytics.

L'objectif est d'obtenir une note moyenne pondérée du portefeuille supérieur à la notation ESG moyenne de l'univers d'investissement du FCP après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées.

L'univers d'investissement regroupe les valeurs susceptibles d'entrer, par leurs critères, dans le portefeuille du fonds c'est-à-dire les valeurs du secteur immobilier et foncier coté, en zone euro et en Amérique du Nord.

Les principaux critères d'analyse des entreprises sont : Les politiques sociales, la qualité de la présence dans les pays en développement, les politiques environnementales, la gouvernance, le respect des droits de l'Homme, les relations nouées avec l'ensemble des parties prenantes (clients, fournisseurs, communautés locales, sociétés civiles, actionnaires...).

A titre d'exemples, quelques indicateurs pour la sélection des entreprises: (i) Critères environnementaux : gestion des émissions de gaz à effet de serre, préservation de la biodiversité, gestion des déchets,... (ii) Critères sociaux : formation et gestion des compétences, politique de santé et de sécurité, conditions de travail,... (iii) Critères de gouvernance : indépendance du conseil d'administration, pourcentage de femmes dans les postes de direction, efficacité des systèmes de



contrôle interne,... (iv) Respect des Droits de l'Homme et droits du travail : lutte contre les discriminations, dialogue social, (v) Engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales : impact économique de l'entreprise sur ses territoires d'implantation.

La sélection s'effectue selon une logique de classement, réalisée en fonction des critères suivants :

- score ESG Sustainalytics (échelle de notation allant de 0 à 100)
- niveau de controverses Sustainalytics (échelle allant de 1 à 5)
- Le gérant privilégiera une approche basée sur l'évaluation du portefeuille dans sa globalité dont la notation ESG devra refléter la prise en compte de ces critères.

Le gérant devra procéder à des ajustements sur le portefeuille dans le cas où la note moyenne pondérée devenait inférieure à celle de l'univers d'investissement, après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées.

L'univers des valeurs sur la base de ces critères est revu à minima trimestriellement.

Le taux d'analyse ou de notation extra-financière, exprimé en nombre d'émetteurs, sera supérieur à :

- 90% pour les actions émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays « développés », les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit investment grade, la dette souveraine émises par des pays développés;
- 75% pour les actions émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays « émergents », les actions émises par des petites (capitalisation inférieure à 5 Mds€) et moyennes capitalisations (capitalisation comprise entre 5 et 10 Mds€), les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit high yield et la dette souveraine émie par des pays « émergents.

Concernant l'investissement sur les OPC limité à 10% maximum de l'actif net et les produits de taux : Le processus de sélection repose sur des critères qui ne sont pas des critères ESG.

Alignement avec la Taxonomie : Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales mais ne s'engage pas à réaliser des investissements prenant en compte des critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Il n'est toutefois pas exclu que le fonds puisse réaliser des investissements sous-jacents qui prennent en compte ces critères.

Dans ce cas, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'appliquerait uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental et pas à la portion restante des investissements sous-jacents

B. Analyse financière

L'analyse financière repose sur une analyse fondamentale approfondie des sociétés, de leurs portefeuilles d'actifs, de leurs indicateurs financiers et s'appuiera notamment sur les éléments suivants :

Qualité des actifs immobiliers détenus par la société :



- Nature des actifs sous-jacents (logements / bureaux / commerces...);
- Situation géographique (pays, ville, centre / périphérie...);
- Impact environnemental (efficacité énergétique, certifications, biodiversité...);
- Qualité et diversité des locataires notamment au regard de leur activité.

Qualité de la gestion de la société :

- Structure de l'actionnariat;
- Qualité du management ;
- Stratégie d'investissement (« pipeline »), voire de désinvestissement, et la qualité de la mise en œuvre de cette stratégie ;
- · Capacité de maintenir un taux d'occupation élevé garantissant un flux de loyers ;
- Capacité de faire progresser les loyers à moyen / long terme ;
- Politique de la société en matière de distribution et de financement.

Qualité des indicateurs financiers :

- Niveaux de valorisation : actif net réévalué, Discounted Cash Flows, comparaison des multiples boursiers;
- Décote par rapport à une estimation conservatrice des actifs détenus ;
- Potentiel d'appréciation de la rentabilité et des cash flows ;
- Evolution des taux d'occupation des locaux ;
- Analyse de l'endettement.

Cette politique de gestion peut conduire le gérant à sélectionner un nombre limité de valeurs et notamment à investir, jusqu'à 70% maximum de l'actif net, dans des valeurs de petites et moyennes capitalisations (jusqu'à 10 milliards d'euros lors de l'investissement).

L'allocation résulte d'une allocation stratégique et tactique dans le respect des investissements et expositions suivantes :

Pondération des actifs :	Exposition Minimum	Exposition Maximum
Marché actions	75%	100%
Dont Small et Midcaps	0%	70%
Marché des Taux	0%	25%
Risque de Change	0%	100%
Pays émergents	0%	30%

Actifs (hors dérivés intégrés)

Actions: Le Fonds sera exposé à hauteur de 75 % minimum à 100 % maximum de l'actif net, aux marchés actions internationaux, principalement des sociétés du secteur immobilier et des foncières cotées, de toutes zones géographiques, notamment en zone Euro et en Amérique du Nord, avec une limite de 30% maximum de l'actif net pour les pays émergents et de toutes tailles de capitalisations, y compris des actions de petits et moyennes capitalisations (jusqu'à 10 milliards au moment de l'investissement) jusqu'à 70% de l'actif net.



Titres de créances et instruments du marché monétaire : Le Fonds pourra être investi jusqu'à 25 % de l'actif net sur les marchés de taux et ce, sans contrainte de notation, de zone géographique avec toutefois une limite de 30% maximum de l'actif net pour les pays émergents, de duration et de répartition entre dette publique et dette privée.

Pour ce qui concerne les produits de taux, la société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Elle ne s'appuie pas exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation et met en place une analyse du risque de crédit et les procédures nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres, afin de décider de les céder ou les conserver.

Le Fonds n'aura pas recours aux obligations contingentes convertibles.

OPC: Le Fonds peut être investi à hauteur de 10 % en parts ou actions :

- d'OPCVM de droit français ou étranger qui ne peuvent investir plus de 10 % de leur actif en parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement ;
- de FIA de droit français ou de FIA établis dans d'autres Etats membres de l'UE;
- de fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger mentionnés au R.214-25 et répondant aux critères de l'article R.214- 13 du Code Monétaire et Financier.

Le Fonds pourra investir dans des OPC gérés par MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT.

Le Fonds pourra avoir recours aux « trackers », supports indiciels cotés, en vue d'augmenter l'exposition aux marchés actions ou de diversifier l'exposition à d'autres classes d'actifs.

Instruments financiers à terme

• Nature des marchés d'interventions :

Le Fonds peut intervenir sur des instruments financiers à terme, fermes et conditionnels, négociés sur des marchés des pays de l'Union Européenne et/ou internationaux (y compris les pays émergents) réglementés, organisés et/ou de gré à gré dans un but de gérer les risques liés aux actions, au taux et au change.

<u>Informations relatives aux contrats financiers de gré à gré :</u>

La sélection des contreparties repose sur le principe de sélectivité des meilleures contreparties de marché. Les contreparties sont des établissements de crédit de premier rang.

Ces opérations font systématiquement l'objet de la signature d'un contrat entre l'OPCVM et la contrepartie définissant les modalités de réduction du risque de contrepartie.

La politique de meilleure sélection des intermédiaires et contreparties est disponible sur le site Internet de Meeschaert AM (www.meeschaertassetmanagement.com

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Actions
 - Taux
 - Change



• Nature des interventions :

Le gérant pourra prendre des positions dans un but de couverture et/ou d'exposition pour couvrir et/ou exposer le portefeuille dans le but de réaliser l'objectif de gestion. La couverture de change n'est pas systématique, elle relève de l'appréciation discrétionnaire du gérant.

Le gérant pourra utiliser les dérivés dans la limite de l'actif net et dans le respect des expositions aux différents risques prévues dans le DICI et dans le Prospectus.

- Nature des instruments utilisés :
 - Contrats futures sur actions, sur taux ou sur indices (indices actions, taux et/ou change)
 - Options sur actions, sur taux ou sur indice (actions, taux et/ou change)
 - Contrats de change à terme

L'engagement hors bilan ne pourra excéder 100% de l'actif net.

Titres intégrant des dérivés :

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Actions
 - Taux
 - Change

• Nature des interventions :

Le gérant peut prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, taux, actions (tous types de capitalisations), titres et valeurs mobilières assimilés ou indices dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

Nature des instruments utilisés :

Le gérant peut investir dans des bons de souscriptions, ainsi que tous les supports de nature obligataire auxquels sont attachés un droit de conversion ou de souscription et plus particulièrement les obligations convertibles, les obligations convertibles échangeables en actions nouvelles ou existantes et les obligations avec bons de souscription d'actions remboursables. Ils sont cotés sur les marchés réglementés ou négociés de gré à gré avec les émetteurs.

La sélection des obligations convertibles s'effectue après analyse de leur structure, de la qualité de crédit de leur émetteur et de l'action sous-jacente.

Dépôts: Dans les limites réglementaires, l'OPCVM peut utiliser les dépôts, auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit.

Liquidités : Le Fonds peut détenir de manière accessoire des liquidités, jusqu'à 10% de l'actif net notamment, pour faire face aux rachats de parts par les investisseurs. Cette limite pourra être portée jusqu'à 20% de l'actif net, lorsque des conditions exceptionnelles sur le marché le justifient.

Emprunts d'espèces : En cas de rachats importants, des emprunts d'espèces pourront être effectués de manière exceptionnelle et temporaire dans la limite de 10% de l'actif net.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres : Néant.



Contrats constituant des garanties financières: Dans le cadre de réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, le Fonds peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie. Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne au prix du marché.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : Le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10% des actifs nets lorsque la contrepartie est un des établissements de crédit tel que défini dans la réglementation en vigueur, ou 5% de ses actifs dans les autres cas.
- Conservation: Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.

RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de l'engagement.

PROFIL DE RISQUE

Aucune contrepartie ne dispose d'un quelconque pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition et la gestion du portefeuille, ni sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés. L'approbation des contreparties n'est requise pour aucune transaction sur le portefeuille.

Des procédures de gestion de conflits d'intérêt ont été mis en place afin de les prévenir et de les gérer dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts.

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés. L'investisseur est averti que le fonds ne bénéficie d'aucune garantie et que son capital peut ne pas lui être totalement restitué.

Les principaux risques auxquels s'expose l'investisseur sont :



Risque de perte en capital: La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à sa valeur d'achat. Le porteur de part est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. Le Fonds ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque lié aux marchés actions : Une baisse des marchés actions peut entraîner une baisse de la valeur liquidative, dans le cas où l'exposition nette du Fonds aux marchés actions est positive.

Risque sectoriel : Le portefeuille est fortement exposé en valeurs du secteur immobilier et foncier. Les baisses de marché sur ce secteur peuvent être plus prononcées que la moyenne des marchés actions. La valeur liquidative du fonds peut baisser de manière plus significative.

Risque lié à la détention de petites et moyennes capitalisations : Le Fonds peut être investi dans des sociétés dites de moyennes et petites capitalisations qui en raison de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter un risque de liquidité du fait de l'étroitesse éventuelle de leur marché. L'exposition aux petites et moyennes capitalisations peut entrainer des baisses plus importantes et plus rapides de la valeur liquidative du Fonds.

Risque que la performance ne soit pas conforme à ses objectifs : Il est possible que l'objectif assigné au Fonds de surperformer son indice de référence avec une volatilité inférieure ne soit pas atteint. Les performances des sous-jacents évoluent de façon plus ou moins indépendantes de celles des indices de marchés.

Risque lié aux marchés des pays émergents : Les risques de marché et de crédit sont amplifiés par des investissements dans les pays émergents où les mouvements de marché à la baisse peuvent être plus forts et plus rapide que sur les grandes places internationales.

En outre, l'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés des pays émergents peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.

Risque de taux: L'investisseur est soumis aux risques propres du marché obligataire. Le risque de taux correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires, qui provoque une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque lié aux obligations convertibles : La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change : Le risque de change représente le risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra alors baisser sensiblement.

Risque de crédit : L'investisseur peut être exposé à une dégradation de la perception par le marché de la qualité d'un émetteur ou à un risque de défaillance d'un émetteur qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.



Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

Risque de contrepartie : Un risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments dérivés négociés de gré à gré. Le risque de contrepartie mesure les pertes encourues par une entité au titre de ses engagements vis à vis d'une contrepartie, en cas de défaillance de celle-ci ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles.

Risque juridique : Il existe un risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties, lié notamment aux techniques efficaces de gestion de portefeuille.

Risque en matière de durabilité: Il s'agit de tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment: 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Votre fonds ayant une stratégie ISR le risque en matière de durabilité est réduit en référence à sa politique ESG.

GARANTIE OU PROTECTION

Néant.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE

Supérieure à 5 ans.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

KPMG Audit.



2. Politique d'investissement

a) Scénario économique – environnement économique ayant une influence sur l'OPC au cours de l'exercice.

Dès le 5 janvier, la publication des minutes de la réunion de la Réserve Fédérale américaine de décembre a mis en lumière la volonté de la FED de procéder à un resserrement monétaire plus rapide qu'escompté. Ainsi, le taux américain souverain à 10 ans est repassé au-delà de 1,7% et le 10 ans allemand a franchi le seuil symbolique des 0%, provoquant un net regain d'aversion au risque. Le 26 janvier, Jerome Powel a confirmé ce biais restrictif dans le compte rendu de politique monétaire en n'excluant pas une première hausse des taux en mars 2022, puis à chaque réunion, en parallèle de l'arrêt progressif des mesures non conventionnelles. Par ailleurs, les tensions géopolitiques entre la Russie et l'Ukraine ont provoqué une hausse des prix de l'énergie et attisé l'aversion au risque et les tensions inflationnistes. Ces tensions se sont ensuite envenimées allant jusqu'à l'invasion du territoire ukrainien par les forces armées russes le 27 février 2022. La réponse occidentale, focalisée sur des sanctions économiques, a conduit à un fort rebond des cours des matières premières exportées par la Russie (pétrole, gaz et blé), élément encore de nature à soutenir l'inflation.

Les marchés actions mondiaux ont ensuite rebondi au cours du mois de mars. Le conflit armé entre la Russie et l'Ukraine s'est poursuivi tout au long du moi mais les négociations entre les deux pays ont néanmoins abouti à certaines avancées, l'Ukraine s'étant dite ouverte à certaines demandes de la Russie, notamment en ce qui concerne sa neutralité.

Les marchés actions mondiaux ont repris dès le mois d'avril leur mouvement baissier. La poursuite de la guerre en Ukraine, le durcissement en cours des politiques monétaires des banques centrales et notamment de la Réserve fédérale américaine ainsi que les confinements liés au Covid-19 en Chine ont fait ressurgir le risque de stagflation. Ainsi, l'indice S&P 500 a accusé son plus mauvais mois d'avril depuis 1970 (-8,8%) et le Nasdaq a chuté de -13,3% sous-performant les marchés actions européens (-2,1% pour l'Euro Stoxx NR).

En juillet, la publication d'indicateurs économiques qui ont mis en exergue le ralentissement progressif de l'activité a conduit à une nette détente des taux. En zone euro, l'indice PMI manufacturier est en effet passé à 49,6 en juillet, niveau signalant une contraction de l'activité, alors que l'indice des services est ressorti à 50,6. Aux Etats-Unis, l'indice d'activité manufacturière de la Fed de Philadelphie a chuté à son plus bas niveau depuis 2020 à -12,3 vs 0,8 attendue et -3,3 en juin. Ces mauvais chiffres économiques ont semblé confirmer la survenue imminente d'une récession, qui aurait pour corolaire d'apaiser les tensions inflationnistes et donc de redonner des marges de manœuvre aux banques centrales

En aout, la très forte hausse des prix du gaz naturel et de l'électricité qui ont atteint des records historiques a attisé les craintes inflationnistes. De plus, le discours restrictif de Jerome Powell à Jackson Hole, le 26 août, a confirmé que la priorité de la réserve fédérale américaine était de combattre l'inflation en poursuivant la hausse de ses taux directeurs tant que l'objectif d'un niveau d'inflation à +2% n'était pas atteint, et ce même si les acteurs économiques devaient en subir les conséquences, relançant ainsi les craintes de survenue d'une récession. De leur côté, plusieurs membres de la BCE ont également plaidé pour un durcissement monétaire plus prononcé avec une hausse des taux de +75 points de base (pb) en septembre, après les +50 pb de hausse en juin.

Dès le mois d'Octobre, le léger ralentissement du rythme de l'inflation d'abord aux États-Unis (+8,2% en rythme annuel en septembre après +8,3% en août) puis en zone euro (+10% en novembre après



+10,6% en octobre) a crédibilisé les discours de certains responsables de la Fed en faveur d'un ralentissement du rythme des hausses de taux. Par ailleurs, sur le front géopolitique, les démocrates ont perdu la majorité à la Chambre des Représentants, ce qui réduit les marges de manœuvre du gouvernement de Joe Biden pour mettre en œuvre sa politique budgétaire expansionniste, élément également de nature à apaiser les tensions sur les taux. Ainsi, les marchés actions ont rebondi au cours de l'automne.

Les discours toujours fermes des banquiers centraux en décembre ont mis fin au mouvement de rebond des marchés. La BCE a en effet relevé ses taux de +50 bps sur le mois pour porter son taux de refinancement à 2,50% et Christine Lagarde a indiqué que le pivot de la BCE n'était pas encore atteint et que les taux continueraient d'augmenter lors des prochaines réunions. De son côté, la Fed a également relevé ses taux de +50 bps pour les porter dans une fourchette comprise entre 4,25 et 4,50%, niveau record depuis 2007.

b) Politique de l'OPC – explication de la stratégie d'investissement pendant l'exercice.

Au cours du mois de mai, suite à la forte baisse du secteur, nous avons initié une ligne dans la foncière espagnole de commerces et d'entrepôts Merlin Properties, dont le bilan est particulièrement solide et le patrimoine est focalisé sur les 3 villes principales de la péninsule ibérique (Madrid, Barcelone et Lisbonne). La société a cédé les murs de 683 agences BBVA pour 1,9 milliards d'euros et dispose donc d'un bilan solide et a comme ambition de réinvestir cette somme sur les segments en croissance de l'immobilier logistique et d'hébergement de datacenters.

En juin, nous avons procédé à un mouvement d'ajustement du positionnement du portefeuille afin de tenir compte du nouvel environnement de taux. Ainsi, nous avons renforcé la part des liquidités en portefeuille en réduisant le poids des foncières américaines résidentielles dont les rendements implicites nous semblent trop bas (allégements d'Equity Residential, de Camden Property et d'Avalon Bay et vente d'Invitation Homes). À l'opposé, nous renforçons la foncière résidentielle allemande Vonovia dont la valorisation nous semble intégrer une baisse trop forte du marché local alors que la duration longue de sa dette devrait permettre d'atténuer l'impact de la hausse des taux. Nous renforçons également les foncières de bureaux prime Merlin Properties et Gecina, dont les structures financières sont particulièrement solides.

En juillet, nous avons initié une ligne dans la foncière de logistique Argan, dont la valorisation est redevenue attractive et qui continue de faire croître son portefeuille d'entrepôts en organique et par croissance externe. A l'opposé, nous avons cédé notre ligne Icade, son portefeuille de bureaux nous semblant moins bien positionné que ceux de ses concurrents et la cession de ses actifs de santé risquant d'être remise à plus tard. Nous avons également allégé les foncières américaines Highwood Properties et Kennedy Wilson.

En octobre, nous avons initié des lignes dans les promoteurs immobiliers français Nexity et Kaufman & Broad dont les valorisations nous semblent particulièrement attractives notamment au regard de leurs pipeline de développement qui leur assure une visibilité sur l'année 2023, lignes que nous cédons en fin d'année suite à leurs revalorisations.



En fin d'année, nous avons procédé à un mouvement de renforcement de l'exposition du fonds. Les valorisations de plusieurs foncières nous semblaient en effet attractives dans un contexte de ralentissement de l'inflation et de probable apaisement du rythme de hausse des taux directeurs. Ainsi, nous avons initié une ligne dans la foncière suédoise diversifiée Balder dont 60% du patrimoine est investi en immobilier résidentiel, 18% en bureaux et 22% en immobilier commercial et d'hôtellerie. Nous avons également renforcé les foncières nord-américaine Equity Residential et Digital Realty Trust.

Dans ce contexte de marché particulièrement adverse à la classe d'actifs, MAM Global Property termine l'année 2022 en baisse de -25,35% contre -28,57% pour son indice de référence.

c) Perspective - vision des possibilités futures de l'OPC.

Après une année 2022 de rupture durant laquelle les banques centrales ont mis fin à des années de laxisme monétaire, plusieurs facteurs de soutien pourraient se matérialiser en 2023. L'inflation pourrait poursuivre sa détente aux Etats-Unis et en Europe et permettre aux banques centrales, la FED dans un premier temps, de sortir progressivement de leurs politiques monétaires restrictives, élément de nature à soutenir les marchés actions. De plus, la récession pourrait être évitée. En Europe, la nette détente des prix du gaz depuis le début de l'hiver et la bonne tenue de la consommation des ménages sont favorables. Aux Etats-Unis, les derniers chiffres économiques qui mettent en exergue un ralentissement de la demande privée pourrait conduire à un atterrissage en douceur de la croissance. Enfin, la réouverture de l'économie chinoise alors que les ménages chinois ont fortement épargné au cours des 3 dernières années devrait bénéficier à la croissance mondiale. Nous resterons néanmoins vigilants au cours de l'année à certains facteurs de risques, avec en premier lieu, l'évolution de l'inflation. Une progression trop forte des salaires, ce que nous n'observons pas à l'heure actuelle, risquerait en effet de susciter davantage d'inflation. La réouverture de la Chine, est également à surveiller de près : à court terme, la hausse des contaminations pourrait créer des tensions sur les chaînes d'approvisionnement tandis qu'un rebond rapide de la production pourrait conduire à une hausse des cours des matières premières et des prix de l'énergie. L'impact de la hausse des taux sur les agents économiques est également un point d'attention tout comme les risques géopolitiques (guerre en Ukraine, tensions entre la Chine et Taiwan, nucléaire en Iran). Les performances, classements, prix, notations, statistiques et données passées ne sont pas des indicateurs fiables de performances, classements, prix, notations, statistiques et données futures.

La performance

Sur l'exercice, le fonds réalise une performance de :

MAM GLOBAL PROPERTY	IC cap	-24.83 %
MAM GLOBAL PROPERTY	Е сар	-24.36 %
MAM GLOBAL PROPERTY	C cap	-25.35 %

Le benchmark du fonds réalise une performance de -28.57 % sur cette période. Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs de l'O.P.C.



Principaux Mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice (en €)

Titres	ISIN	Somme des Acquisitions	Somme des Cessions
MAM SHO DURA ESG I	FR0011269042	3482830.5	-1608076.4
EC EURUSD 1222		1212062.5	-1328262.5
TAG TEGERNSEE IMMO	DE0008303504	1466202.47	-955818.15
AMERICAN CAMPUS	US0248351001		-1962391.23
MERLIN PROPERTIE	ES0105025003	1776000.57	-121453.05
VONOVIA SE	DE000A1ML7J1	1344724.97	-508387.18
COVIVIO SA	FR0000064578	267921.74	-1561036.28
SHURGARD SELF STORAG	LU1883301340	840151.46	-687644.11
CAMDEN PROPERTY PB	US1331311027	437508.55	-1043890.76
EQUITY RESIDENTIAL	US29476L1070	757309.85	-688811.34

Instruments financiers du Groupe investis dans l'OPC à la fin de l'exercice (en €)

Type Instrument	Code ISIN	Libellé valeur	Valeur Boursière totale
OPCVM	FR0011269042	MAM SHORT DURATION ESG I	1894759,8

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR (en €)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

Changements intéressant le Fonds intervenus au cours de l'exercice

- Mise à jour texte SFDR
- Mise à jour du texte des frais de gestion variables
- Changement du nom du fonds => remplacement de "amilton" par "mam"

Changements intéressant le Fonds à intervenir au cours du prochain exercice

Changement de l'exposition du fonds aux petites et moyennes capitalisations (max passant de 70% à 80%).



3. Déontologie

Critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance

En ce qui concerne la prise en compte des critères ISR dans les investissements réalisés, des études sectorielles et thématiques sont réalisées de façon mensuelle, en vue de la définition du périmètre d'investissement ISR. Dans ces documents, les enjeux ISR du secteur sont identifiés, et le profil ESG des entreprises y est décrit. Ces dix études annuelles sont présentées à tous les gérants et enregistrées sur la base de données commune à l'ensemble des équipes de Meeschaert Asset Management.

Meeschaert AM est également signataires des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis décembre 2009.

La politique ESG ainsi que des informations sur les activités ISR de Meeschaert Asset Management sont disponible sur le site internet

<u>https://meeschaert-am.com</u> à la rubrique Informations réglementaires. Elle a été actualisée en 2022 pour répondre précisément à l'article 29 de la loi Energie Climat.

Empreinte Carbone

Le fonds n'est pas assujetti à l'obligation de reporting sur le risque climatique et l'intégration des paramètres environnementaux et sociaux dans sa politique d'investissement prévu par la loi Energie Climat (article 29). Toutefois, la politique ESG de Meeschaert AM expose la prise en compte des enjeux climatiques dans la gestion.

Politique de sélection des intermédiaires

Le choix des intermédiaires financiers fait l'objet d'un ensemble formalisé de procédures. MAM a établi une politique de sélection des intermédiaires dans laquelle elle définit les critères de choix et la manière dont elle contrôle la qualité d'exécution des prestataires sélectionnés. La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers est disponible sur le site internet de MAM dans la partie informations règlementaires.

La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers de Meeschaert Asset Management est disponible sur le site internet https://meeschaert-am.com à la rubrique Informations réglementaires.



Politique des droits de vote

Conformément à l'article 322-75 du règlement général de l'AMF, Meeschaert Asset Management élabore un document sur la politique de vote qu'elle a adoptée. Ce document peut être consulté au siège de la société de gestion à la Tour Maine Montparnasse au 33 avenue du Maine à Paris ou sur le site https://meeschaert-am.com. Meeschaert AM publie chaque année un rapport sur l'exercice des droits de votes détaillant l'intégralité des votes réalisés au cours de l'année précédente.

Règlement SFDR et TAXONOMIE

Article 8 Le FCP est un produit financier répondant aux critères de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR.

Notation extra-financière

Au 30/12/2022, en respect des critères de notation de la Société de Gestion, la note ISS ESG globale du portefeuille est de 48 sur une échelle de 0 à 100.

Règlement Taxonomie

L'objectif d'alignement Taxinomie fixé par la Société de Gestion pour ce fonds est de 0%.

La stratégie d'investissement de votre fonds repose en amont sur la sélection d'émetteurs sur des critères ESG par une démarche de « Best-in-Class ». Cette analyse est effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés, elle est enrichie par les analyses réalisées par l'équipe de recherche ISR interne de la société de gestion. Seules les obligations des émetteurs qui correspondront aux critères extra-financiers définis dans le prospectus seront éligibles à l'actif du portefeuille. Le taux d'exclusion global du processus de sélection ESG est en permanence supérieur à 20%. La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille du fonds est supérieure à 90%. Ce pourcentage s'entend en pourcentage de l'actif net du fonds (hors liquidités détenues à titre accessoire).

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Politique de rémunération en vigueur au sein de la société de gestion.

Dans le cadre de la mise en application de la Directive N° 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (dite OPCVM V), la société de gestion a mis en place une politique de rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes :



Eléments qualitatifs

La politique de rémunération est décidée en cohérence avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts à long terme de MAM. Cette politique n'encourage pas une prise de risque susceptible d'excéder le niveau de risque défini par MAM.

Conformément à l'article 319-10 10° du Règlement Général de l'AMF, un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable.

La rémunération variable reflète des performances durables et conformes à la politique de risques en fonction de l'atteinte des objectifs qualitatifs et quantitatifs conformément aux plans de rémunérations variables et aux résultats de MAM, liant ainsi de fait, les intérêts des collaborateurs avec ceux de MAM, de ses actionnaires et de ses investisseurs, à court et à moyen terme. Elle vise à reconnaître la performance individuelle voire collective dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte, des résultats mais aussi des comportements pour atteindre ceux-ci selon un référentiel commun à l'ensemble du Groupe Meeschaert. Afin de prévenir tout conflit d'intérêts, la rémunération variable n'est pas directement et uniquement corrélée aux revenus générés.

MAM dispose d'un comité spécialisé en matière de rémunérations composé des 3 personnes suivantes :

- Le Président du groupe Meeschaert qui est aussi le Président du Conseil de Surveillance de MAM. Il exerce les fonctions de Président du comité de rémunérations de MAM.
- Le Secrétaire Général du groupe Meeschaert
- Le Président de la société de gestion MAM.

<u>Le personnel concerné</u> par les dispositions de rémunération correspond à toutes les personnes qui ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds et/ou de la société de gestion : dirigeants, gérants, COO, responsables des fonctions de contrôle et de risques, commerciaux, personnel assimilés par leur niveau de rémunération.

L'attribution individuelle des parts variables de rémunération du personnel identifié est corrélée :

- d'une part, à une évaluation individuelle annuelle formalisée qui prend en compte la réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés
- d'autre part, aux résultats de MAM.

En conséquence des principes rappelés ci-dessus, la rémunération variable comporte :

- Une part acquise, ci-après « Part Acquise », qui représente 50% de la rémunération variable ;
- Une part conditionnelle, ci-après « Part Conditionnelle » qui représente également 50% de la rémunération variable et qui est soumise à la réalisation cumulative des quatre conditions suivantes :
 - ✓ Présence;
 - ✓ Performance individuelle.
 - ✓ Résultats de MAM
 - ✓ Respect des règles, chartes, et codes de déontologie en vigueur dans l'entreprise.

Modalités de versement et mesures d'ajustement de la rémunération :

Les modalités de règlement différé des rémunérations variables ne s'appliquent pas lorsque le montant de la rémunération variable attribuée est inférieur ou égal à un seuil fixé à 100 000 euros. La Part Acquise de la rémunération variable égale à 50% du montant total de la rémunération variable est versée en numéraire au plus tard le 30 avril de l'année N+1.



La Part Conditionnelle est versée en instruments financiers par tiers différé, sur les trois exercices postérieurs à celui de l'attribution.

La rémunération variable, y compris la part reportée, n'est payée ou acquise que si son montant est compatible avec la situation financière de la SGP et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle, des portefeuilles qu'elle gère et de la personne concernée. Le montant total des rémunérations variables est en général diminué d'une part substantielle lorsque la société de gestion de portefeuille n'est pas bénéficiaire et/ou les portefeuilles qu'elle gère enregistrent des performances financières médiocres en référence à leur indicateur de référence.

<u>Type d'instruments financiers versés</u>: Le personnel identifié recevra du cash indexé sur un panier de fonds MAM représentatifs de la gestion mise en œuvre par la société de gestion dans le cadre de ses activités. Ces fonds seront représentatifs des trois types de gestion actions, obligations et diversifiées.

Eléments quantitatifs

Meeschaert Asset Management en qualité de société de gestion de portefeuille dispose d'un agrément, dans le cadre de la gestion concernant les Organismes de Placement Collectif de Valeurs Mobilières (OPCVM), conformément à la Directive n°2009/65/CE (Directive OPCVM) et également dans le cadre de la gestion de Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA), conformément à la Directive n°2011/61/UE (Directive AIFM).

Les responsabilités qui incombent à Meeschaert Asset Management dans le cadre de ces deux dispositions sont relativement similaires et Meeschaert Asset Management estime que son personnel est rémunéré de la même manière pour les tâches relevant de l'administration d'OPCVM ou de fonds d'investissement alternatifs.

MEESCHAERT Asset Management a versé à son personnel sur son exercice clos au 31 décembre 2022 les montants suivants :

- Montant total brut des rémunérations fixes versées (excluant les paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant aucun effet incitatif sur la gestion des risques) : 3 951 498 € (salaires de base tous types de contrats confondus).
- Montant total brut des rémunérations variables versées : 1 267 700 €.
- Nombre de bénéficiaires : 72 (ensemble des collaborateurs ayant perçu une rémunération au cours de l'année 2022, tous types de contrats confondus).

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel du gestionnaire dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque du fonds. Les systèmes de MEESCHAERT Asset Management ne permettent pas une telle identification par fonds ; Aussi les chiffres ci-dessous présentent le montant agrégé des rémunérations au niveau global de MEESCHAERT Asset Management :

- Montant agrégé des rémunérations des cadres supérieurs : 1 603 976 €.
- Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel de MEESCHAERT Asset Management dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds dont elle est la société de gestion (excluant les cadres supérieurs) : 1 892 181€

La politique de rémunération a été adoptée par le conseil de surveillance du 28/03/2017.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: MAM Global Property Identifiant d'entité juridique : 969500X7NB0VRHU7PI43

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des invest is sementsappliquent des pratiques de bonne

gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste**d'activités** économiques durables sur le plan **environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

Ce p	ce produit illianciel a-t-il un objectil u ilivestissement uurable :			
••	Oui	Non		
	Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental :% dans des activités qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 28,75% d'investissements durables. ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ayant un objectif social		
	Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : %	Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables		



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnemental es ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le FCP sont atteintes via la methodologie employée pour séléctionner les titres qui la compose. En effet, l'équipe ISR à validé l'entierté des émetteurs présents dans le FCP au travers d'une analyse qualitative et/ou quantitative. Celle-ci intègre une dimension environnementale (prise en compte de la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, la gestion de l'eau et des déchets, etc) et une dimension sociale au travers des enjeux sociaux et sociétaux tels que la gestion des conditions de travail, le bien-être des collaborateurs, le dialogue social, les compétences des salariés, la gestion des restructurations. Parmi les enjeux sociétaux, on retrouve le respect des droits de l'Homme, les relations avec les communautés locales, la gestion de la chaine de valeur (amont et aval), l'éthique des affaires.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

Les indicateurs de durabilité témoignant une performance abrégeable au niveau du fonds sont l'intensité carbone du portefeuille par M€ de CA et la fréquence du taux d'accidents des entreprises présentes en portefeuille

Intensité carbone à fin 2022 : 93.47tCO2e/M€ de CA

Taux de fréquence des accidents à fin 2022 : 1.79 accident par 200 000h travaillées

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Les indicateurs ont été mesuré pour la première fois cette année

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisé n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Le fonds promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 5% d'investissements durables. L'équipe ISR veille à la bonne application de la méthodologie de l'investissement durable définie par Meeschaert AM dans le cadre de SFDR, ce qui permet au fonds d'atteindre son objectif d'investissement durable.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

À travers la prise en compte des 14 PAI obligatoires, et notamment l'utilisation des 2 PAI suivants, les investissements durables de ce produit financier sont conformes aux principes directeurs de l'OCDE :



Les principales incidences négatives correspondent aux

incidences négatives lesplus significatives des décisions d'investissement sur lesfacteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
- Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect des principes des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le principe de DNSH qui prend en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité a été intégré par Meeschaert AM grâce aux 14 PAI obligatoires ainsi qu'au suivi des controverses. Pour renforcer sa méthodologie de prise en compte des incidences négatives, Meeschaert AM a défini des seuils, lorsque cela était possible, et des engagements afin renforcer les taux de couverture et échanger sur les pratiques des entreprises. Si les valeurs ne respectent pas les seuils, elles ne seront pas définies comme investissement durable.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements qui constituent la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

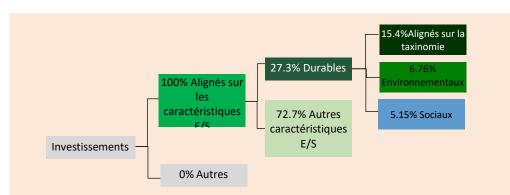
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs Pays
Gecina	Immobilier	8.81%
Merlin Properties	Immobilier	6.68%
Vonovia	Immobilier	6.04%
Inmobilaria Colonial	Immobilier	5.75%
Empire State Realty	Immobilier	5.48%

Equity Residencial Properties	Immobilier	4.57%
Argan	Immobilier	4.54%
Digital Realty Trust	Immobilier	4.38%
Cubesmart	Immobilier	4.22%
Americold Realty Trust	Immobilier	2.80%

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés surles caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- La sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux :
- La sous-catégorie **#1B** Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissementsdurables.
 - Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Immobilier 100%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹?

la taxonomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'énergie **nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de

Pour être conforme à

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble

■ Non

Oui:

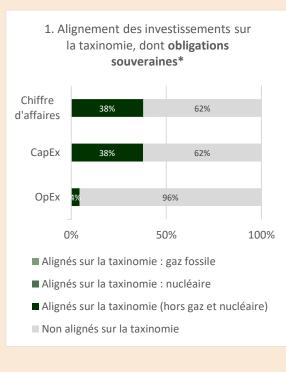
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

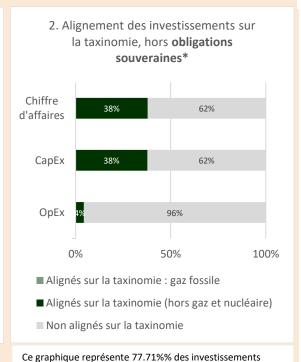
- Du chiffre d'affaires
 pour refléter la part des
 revenus provenant des
 activités vertes des
 sociétés bénéficiaires
 des investissements;
 des dépenses
 d'investissement
 (CapEx) pour montrer
 les investissements
 verts réalisés par les
 sociétés bénéficiaires
 des investissements,
 pour une transition
 versune économie
- Des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

verte parexemple;

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

Dans le gaz fossile





Dans l'énergie nucléaire

*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Revenus: habilitantes 0.00 %; transitoires 0.00 %

Capex: habilitantes 0.00 %; transitoires 0,00%

Opex: habilitantes 0.00 %; transitoires 0.00 %

des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Hors souverains:

Revenus: habilitantes 0.008 %; transitoires 0.00%

Capex: habilitantes 00.00 %; transitoires 0.00%

Opex: habilitantes 00.00 %; transitoires 00.00%

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Ce pourcentage est calculé pour la première fois cette année, l'évolution de ce dernier sera communiquée sur la prochaine periode.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE était de 6.76% pour le fonds à fin 2022.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

5.15% % des actifs du FCP (hors liquidités) étaient des investissements durables avec une contribution sociale.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

0% de l'actif net était considéré comme « autres » hors liquidité et OPC monétaire. Cette poche ne peut excéder 10%



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin d'assurer une bonne application de la méthodologie intégrant les caractéristiques environnementales et/ou sociales, des contrôles ont été mis en place au niveau des univers de départ ainsi qu'au niveau des fonds.

Les univers de départ sont réalisés par l'équipe ISR de Meeschaert AM, l'analyse permet d'appliquer les caractéristiques environnementales et/ou sociales propres au fonds. Ceuxci sont vérifiés par l'équipe des risques. De plus, une vérification des investissements réalisés dans le fonds est faite par l'équipe de la conformité. Un blocage pré-trade est en place afin que les gérants ne puissent pas investir dans des valeurs non-éligibles aux caractéristiques ESG définies pour le fonds.

Les indices de référence sont des indices permettantde mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementalesou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Section non applicable, l'indice de reference n'est pas défini par des caractéristiques ESG.

- En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?
- Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?
- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?
- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?



COMPTES ANNUELS

La publication des comptes annuels, figurant dans les pages suivantes, est réalisée par CACEIS Bank.



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : Télécopie : Site internet : +33 (0)1 55 68 86 66 +33 (0)1 55 68 86 60 www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement MAM GLOBAL PROPERTY

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 30 décembre 2022



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66 Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60 Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement MAM GLOBAL PROPERTY

Tour Maine Montparnasse - 33, avenue du Maine - 75015 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif MAM GLOBAL PROPERTY constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que certains éléments d'information nécessaires à l'accomplissement de nos diligences nous ayant été transmis tardivement, nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

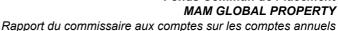
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.







Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne :
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de Isabelle Bousquie KPMG le 26/05/2023 23:36:14

Isabelle Bousquié Associé

BILAN ACTIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	21 503 667,26	29 873 455,33
Actions et valeurs assimilées	19 601 934,37	29 873 455,33
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	19 601 934,37	29 873 455,33
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	1 894 759,80	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 894 759,80	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	6 973,09	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	6 973,09	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	90 147,45	1 006 374,74
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	90 147,45	1 006 374,74
COMPTES FINANCIERS	1 523 746,55	1 179 823,99
Liquidités	1 523 746,55	1 179 823,99
TOTAL DE L'ACTIF	23 117 561,26	32 059 654,06

BILAN PASSIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	21 099 360,58	29 610 633,17
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	1 381 192,61	405 738,37
Résultat de l'exercice (a,b)	477 851,54	417 885,48
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	22 958 404,73	30 434 257,02
* Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS	6 973,09	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	6 973,09	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	6 973,09	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	152 183,44	1 063 780,45
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	152 183,44	1 063 780,45
COMPTES FINANCIERS	0,00	561 616,59
Concours bancaires courants	0,00	561 616,59
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	23 117 561,26	32 059 654,06

⁽a) Y compris comptes de régularisation

⁽b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EC EURUSD 0323	1 260 313,14	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	2 827,15	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	787 807,01	594 039,63
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	790 634,16	594 039,63
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	6 695,48	13 528,46
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	6 695,48	13 528,46
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	783 938,68	580 511,17
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	303 789,99	199 549,37
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	480 148,69	380 961,80
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-2 297,15	36 923,68
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	477 851,54	417 885,48

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation »

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé cidessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps:

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Frais de Fonctionnement et de Gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion. Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM,
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.

Frais facturés à l'OPCVM Assiette Taux barème

Frais de gestion financière	Actif Net	Part C: 1,50% maximum TTC Part D: 1,50% maximum TTC Part IC: 0,75% maximum TTC Part ID: 0,75% maximum TTC Part E: 0,50% maximum TTC
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif Net	0,15% maximum TTC
Frais Indirects Maximum	Actif Net	Non significatif
Commissions de mouvement	Prélèvement à chaque transaction	Société de gestion : Néant Dépositaire : Néant
Commission de surperformance*	Actif Net	10% de la surperformance du fonds par rapport à son indicateur de référence 50% FTSE EPRA/NAREIT Eurozone Total Return EUR + 50% FTSE EPRA/NAREIT North America Index Net TRI EUR Une période de rattrapage des éventuelles sousperformances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans.

Aux frais mentionnés dans le tableau ci-dessus peuvent, le cas échéant s'ajouter des coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman, recouvrement impôts étrangers, ... ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action). L'information relative à ces frais est décrite ex-post dans le rapport annuel de l'OPC. **DESCRIPTION DE LA METHODE DE CALCUL DES FRAIS DE GESTION VARIABLES :**

Conformément à la règlementation en vigueur applicable, le calcul de la commission de surperformance sera, à compter du 1er janvier 2022, sera établi comme suit :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Fonds d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation. Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à dire qu'elle

est définitivement acquise et devient payable au Gestionnaire.

Méthode de calcul:

La commission de performance du Fonds est calculée selon la méthode indicée, c'est-à-dire par référence à un fonds indicé réalisant une performance annuelle égale à celle de son indice de référence (50% FTSE EPRA/NAREIT Eurozone Total Return EUR + 50% FTSE EPRA/NAREIT North America Index Net TRI EUR) et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel.

La performance du Fonds/fonds indicé est déterminée par rapport à son actif comptable/actif indicé après prise en compte des frais de gestion fixes et avant prise en compte de la commission de surperformance.

Provision/Reprise de Provision:

Dès lors que la performance du Fonds depuis le début de la période d'observation est supérieure à celle du fonds indicé, une

provision de 10% de cette surperformance est constituée à chaque établissement de valeur liquidative (VL).

Dans le cas d'une sous-performance du Fonds par rapport au fonds indicé, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision (hors frais de gestion variables figés liés aux

rachats et définitivement acquis à la société de gestion). Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par la société de gestion.

Toute sous-performance du fonds au dernier jour de la période d'observation de 12 mois devra être rattrapée au cours d'une période d'observation de 5 ans maximum avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence :

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence (50% FTSE EPRA/NAREIT Eurozone Total Return EUR + 50% FTSE EPRA/NAREIT North America Index Net TRI EUR) et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. ».

Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Période d'observation :

La commission de surperformance se calcule sur une période d'observation de 12 mois allant du 1er janvier au dernier jour de bourse du mois de décembre.

A l'issue de chaque exercice, l'un des deux cas suivants peut se présenter :

- Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Cristallisation:

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois et coïncide avec l'exercice comptable du Fonds.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 31 décembre 2022.

Les performances passées du fonds par rapport à l'indice de référence sont indiquées sur le DICI et sur les reporting mensuels du fonds accessibles sur le site internet www.meeschaert-am.com

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

(0)	Affectation du resultat net	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées
Parts MAM GLOBAL PROPERTY Part C		Capitalisation
Parts MAM GLOBAL PROPERTY Part E	Capitalisation	Capitalisation
Parts MAM GLOBAL PROPERTY Part IC	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	30 434 257,02	0,00
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	1 929 885,55	25 292 546,82
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 939 091,02	-1 980 656,20
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 019 950,18	907 543,53
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 901 983,50	-321 421,45
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	109 426,50	22 350,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	-23 500,00
Frais de transactions	-84 842,84	-82 802,86
Différences de change	1 095 459,62	564 033,25
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-9 191 778,56	5 675 172,54
Différence d'estimation exercice N	-3 516 606,02	5 675 172,54
Différence d'estimation exercice N-1	-5 675 172,54	0,00
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	6 973,09	0,00
Différence d'estimation exercice N	6 973,09	0,00
Différence d'estimation exercice N-1	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	480 148,69	380 961,80
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	29,59 (*)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	22 958 404,73	30 434 257,02

^{(*) 31/12/2021 :} Absorption du fonds 560002 Amilton Global

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Change	1 260 313,14	5,49
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	1 260 313,14	5,49
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 523 746,55	6,64
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORSBILAN $^{(r)}$

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 523 746,55	6,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

 $^{(\}mbox{\ensuremath{^{'}}}\mbox{\ensuremath{}$

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 CHF		Devise 3 SEK		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	10 828 192,59	47,16	473 151,16	2,06	436 260,32	1,90	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	90 147,45	0,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	90 543,59	0,39	9 810,09	0,04	0,00	0,00	81 838,71	0,36
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	1 260 313,14	5,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES: VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Dépôts de garantie en espèces	27 329,83
	Coupons et dividendes en espèces	62 817,62
TOTAL DES CRÉANCES		90 147,45
DETTES		
	Rachats à payer	5 853,92
	Frais de gestion fixe	11 490,40
	Frais de gestion variable	134 839,12
TOTAL DES DETTES		152 183,44
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-62 035,99

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part MAM GLOBAL PROPERTY Part C		
Parts souscrites durant l'exercice	14 474,2851	1 714 891,98
Parts rachetées durant l'exercice	-6 468,7772	-698 009,62
Solde net des souscriptions/rachats	8 005,5079	1 016 882,36
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	66 560,2778	
Part MAM GLOBAL PROPERTY Part E		
Parts souscrites durant l'exercice	11,2789	146 223,27
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	11,2789	146 223,27
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 540,9753	
Part MAM GLOBAL PROPERTY Part IC		
Parts souscrites durant l'exercice	6,3627	68 770,30
Parts rachetées durant l'exercice	-95,3093	-1 241 081,40
Solde net des souscriptions/rachats	-88,9466	-1 172 311,10
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	38,1659	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part MAM GLOBAL PROPERTY Part C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MAM GLOBAL PROPERTY Part E	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MAM GLOBAL PROPERTY Part IC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Parts MAM GLOBAL PROPERTY Part C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	120 651,36
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,65
Frais de gestion variables provisionnés	27 158,36
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,37
Frais de gestion variables acquis	2 624,14
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,04
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts MAM GLOBAL PROPERTY Part E	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	41 392,56
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,22
Frais de gestion variables provisionnés	99 304,44
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,53
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts MAM GLOBAL PROPERTY Part IC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	6 906,95
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Frais de gestion variables provisionnés	1 759,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,23
Frais de gestion variables acquis	3 993,18
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,52
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

[«] Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC:

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			1 894 759,80
Instruments financiers à terme	FR0011269042	MAM SHORT DURATION ESG I	1 894 759,80 0,00
Total des titres du groupe			1 894 759,80

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	477 851,54	417 885,48
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	477 851,54	417 885,48

	30/12/2022	31/12/2021
Parts MAM GLOBAL PROPERTY Part C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	63 730,71	42 930,79
Total	63 730,71	42 930,79

	30/12/2022	31/12/2021
Parts MAM GLOBAL PROPERTY Part E		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	407 416,60	354 082,68
Total	407 416,60	354 082,68

	30/12/2022	31/12/2021
Parts MAM GLOBAL PROPERTY Part IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	6 704,23	20 872,01
Total	6 704,23	20 872,01

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 381 192,61	405 738,37
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	1 381 192,61	405 738,37

	30/12/2022	31/12/2021
Parts MAM GLOBAL PROPERTY Part C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	387 800,32	37 831,78
Total	387 800,32	37 831,78

	30/12/2022	31/12/2021
Parts MAM GLOBAL PROPERTY Part E		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	970 917,48	359 542,56
Total	970 917,48	359 542,56

	30/12/2022	31/12/2021	
Parts MAM GLOBAL PROPERTY Part IC			
Affectation			
Distribution	0,00	0,00	
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00	
Capitalisation	22 474,81	8 364,03	
Total	22 474,81	8 364,03	

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	30 434 257,02	22 958 404,73
Parts MAM GLOBAL PROPERTY Part C en EUR		
Actif net	7 554 142,58	6 410 343,46
Nombre de titres	58 554,7699	66 560,2778
Valeur liquidative unitaire	129,00	96,30
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,64	5,82
Capitalisation unitaire sur résultat	0,73	0,95
Parts MAM GLOBAL PROPERTY Part E en EUR		
Actif net	21 227 357,88	16 175 035,58
Nombre de titres	1 529,6964	1 540,9753
Valeur liquidative unitaire	13 876,84	10 496,62
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	235,04	630,06
Capitalisation unitaire sur résultat	231,47	264,38
Parts MAM GLOBAL PROPERTY Part IC en EUR		
Actif net	1 652 756,56	373 025,69
Nombre de titres	127,1125	38,1659
Valeur liquidative unitaire	13 002,31	9 773,79
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	65,80	588,87
Capitalisation unitaire sur résultat	164,20	175,66

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
TAG TEGERNSEE IMMOBILIEN	EUR	34 842	210 619,89	0,92
VONOVIA SE	EUR	63 016	1 387 612,32	6,04
TOTAL ALLEMAGNE			1 598 232,21	6,96
BELGIQUE				
WAREHOUSES DE PAUW SCA	EUR	4 347	116 064,90	0,51
TOTAL BELGIQUE			116 064,90	0,51
ESPAGNE				
INMOBILIARIA COLONIAL SOCIMI	EUR	220 000	1 322 200,00	5,76
MERLIN PROPERTIES SOCIMI SA	EUR	174 800	1 533 870,00	6,68
TOTAL ESPAGNE			2 856 070,00	12,44
ETATS-UNIS				
AMERICOLD REALTY TRUST	USD	24 242	643 438,05	2,81
APARTMENT INCOME REIT CO-W/I	USD	8 450	271 816,52	1,19
BOSTON PROPERTIES INC	USD	8 842	560 230,98	2,44
CAMDEN PROPERTY PB	USD	4 593	481 778,40	2,10
CUBESMART	USD	25 700	969 834,05	4,23
DIGITAL REALTY TRUST	USD	10 700	1 005 896,31	4,38
DOUGLAS EMMET INC	USD	20 000	294 018,38	1,28
EMPIRE STATE REALTY OP LP	USD	199 418	1 260 151,25	5,49
EQUITY RESIDENTIAL PROPERTIES	USD	19 000	1 051 003,19	4,58
HIGHWOOD PROPERTIES	USD	20 434	536 042,87	2,33
HUDSON PACIFIC P	USD	69 052	629 923,08	2,74
INVENTRUST PROPERTIES CORP	USD	18 600	412 771,42	1,79
KENNEDYWILSON HOLDINGS INC	USD	34 600	510 273,77	2,22
KILROY REALTY	USD	14 311	518 850,90	2,26
LIFE STORAGE INC	USD	6 125	565 640,82	2,46
MID-AMER APT CMNTYS	USD	2 300	338 530,85	1,47
ORION OFFICE REIT INC-W/I	USD	30 000	240 202,51	1,05
PARK HOTELS RESORTS INC	USD	25 000	276 345,40	1,21
UDR INC.	USD	7 200	261 443,84	1,14
TOTAL ETATS-UNIS			10 828 192,59	47,17
FRANCE			,	,
ARGAN	EUR	13 768	1 043 614,40	4,55
GECINA NOMINATIVE	EUR	21 279	2 024 696,85	8,82
KAUFMAN & BROAD SA	EUR	1 014	27 834,30	0,12
KLEPIERRE	EUR	9 188	197 817,64	0,85
TOTAL FRANCE			3 293 963,19	14,34
SUEDE			0 200 000,10	,• .
FASTIGHETS AB BALDER-B SHRS	SEK	100 000	436 260,32	1,90
TOTAL SUEDE			436 260,32	1,90
SUISSE			.00 200,02	1,00
SWISS PRIME SITE-REG	CHF	5 813	473 151,16	2,06
TOTAL SUISSE			473 151,16	2,06
TOTAL Solosa: TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un			·	
marché réglementé ou assimilé			19 601 934,37	85,38

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL Actions et valeurs assimilées			19 601 934,37	85,38
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
MAM SHORT DURATION ESG I	EUR	190	1 894 759,80	8,25
TOTAL FRANCE			1 894 759,80	8,25
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			1 894 759,80	8,25
TOTAL Organismes de placement collectif			1 894 759,80	8,25
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EC EURUSD 0323	USD	10	6 973,09	0,03
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			6 973,09	0,03
TOTAL Engagements à terme fermes			6 973,09	0,03
TOTAL Instruments financier à terme			6 973,09	0,03
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	USD	-7 437,5	-6 973,09	-0,03
TOTAL Appel de marge			-6 973,09	-0,03
Créances			90 147,45	0,40
Dettes			-152 183,44	-0,67
Comptes financiers			1 523 746,55	6,64
Actif net			22 958 404,73	100,00

Parts MAM GLOBAL PROPERTY Part E	EUR	1 540,9753	10 496,62
Parts MAM GLOBAL PROPERTY Part IC	EUR	38,1659	9 773,79
Parts MAM GLOBAL PROPERTY Part C	EUR	66 560,2778	96,30

